

**FICHE DE DONNEES SECURITE**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de mise à jour : 12/04/2017 – Version : 3

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur du produit**

ALGABIO 3.3.6
Solution de vinasse potassique

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Engrais –Fertilisant foliaires aux algues

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AGRIMER
Prat Menan - BP 29
29880 PLOUGUERNEAU - FRANCE
Tel : (33) 02 98 04 54 11
Fax : (33) 02 98 04 55 15

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfilla France (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centre Anti-Poison (Rennes) : + 33 (0)2 99 59 22 22

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le mélange n'est pas classé selon la Directive 67/548/CE ou Directive 1999 /45/CE et selon le Règlement 1272/2008.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon la Directive 67/548/CE ou Directive 1999 /45/CE : aucun

Etiquetage selon Règlement 1272/2008 : aucun

Pictogramme de danger : aucun

Indication de danger : aucun

Phrase de risque : aucun

Conseil de prudence :

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux, ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

S2 : conserver hors de la portée des enfants

Intervention : en cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.

En cas d'ingestion appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée/information disponible

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélange**

Composants présentant un danger :

Composant	Classification selon règlement CE 1272/2008	Classification selon directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Composition	Classification de la préparation
Acide phosphorique CAS : 7664-38-2 EINECS : 231-633-2	Skin corr 1B, H314 Metal corr 1, H290	C, R34	< 3.75 %	non
Acide sorbique CAS : 110-44 1 CE : 203-768-7 N° d'enregistrement REACH :	Skin Irrit 2 – H315 Eye irrit 2, H319 STOT SE3-H 335	Xi, R36/37/38	< 1 %	non

Composants ne présentant pas de danger :

Vinasse potassique

Extrait de laminaire (algue)

Préparation : AZOTE (3%) PHOSPHORE en P₂O₅ (3%) POTASSIUM en K₂O (6%)**SECTION 4 - PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

En cas de :

- Inhalation : amener la personne au grand air.
- Yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, et consulter un ophtalmologiste.
- Peau : enlever les vêtements souillés. Rincer abondamment à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin en cas de démangeaison et de rougeur.
- Ingestion : rincer la bouche à l'eau et boire beaucoup d'eau. Consulter rapidement un médecin. Ne pas faire vomir.

Moyens collectifs d'urgence : Douche de sécurité et lave œil

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En fonction de la voie d'exposition : picotements, rougeurs, irritations, nausées, vomissements, diarrhées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Méthode :** tous les moyens d'extinction sont appropriés.**Dangers spécifiques :** dégagement possible de fumées toxiques. Recueillir séparément les eaux d'extinction.**Protection du personnel :** appareils respiratoires.**5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange**

Pas d'information complémentaire disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.

Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLES**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence**

Précaution individuelle : éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un masque respiratoire, des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas rejeter directement à l'égout ou dans le milieu naturel. Prévenir les autorités.

6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : ne pas diluer à grande eau. Récupérer avec un absorbant inerte et ramasser mécaniquement.

Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine : considérer comme un déchet.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : utiliser un masque respiratoire, des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection. Eviter les dispersions accidentelles et éclaboussures. Eviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas manger, fumer, boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte des éventuelles incompatibilités

Stockage : en emballage fermé, à l'abri du gel et de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires et boissons, y compris ceux pour les animaux. Limite de gerbage : 2 palettes.

Emballage: cuve 1000 litres, bidon 5 litres ou bidon 10 litres d'origine. Ne pas stocker dans d'autres récipients. Conserver le produit dans le récipient d'origine étiqueté et fermé.

7.3. Utilisation finale particulière

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Mesures d'ordre technique : travailler en plein air ou dans un lieu bien ventilé

Valeurs limite d'exposition : aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange

Données relatives aux composants :

Acide Phosphorique (<3.75 %) :

Dose dérivée sans effet DNEL :

Acide phosphorique (CAS : 7664-38-2)	Effets locaux
DNEL Travailleur : inhalation – exposition à long terme	2,92 mg/m ³
DNEL Population : inhalation – exposition à long terme	0,73 mg/m ³

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle :

VME Valeur Moyenne d'Exposition (INRS, France) : 0.2 ppm (limite d'exposition professionnelle indicative)

VLCT Valeur limite d'exposition à court terme (INRS, France) : 0.5 ppm, 2 mg/m³ (limite d'exposition professionnelle indicative)

EU ELV, STEL Seuil limite d'exposition à court terme : 2 mg/m³ (indicatif)

EU ELV, limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA) : 1 mg/m³ (indicatif)

8.2. Contrôle de l'exposition

Procédure de surveillance : médecine du travail

Equipement de Protection

Individuelle : l'utilisation du produit ne nécessite pas de protection particulière

Protection respiratoire : masque respiratoire, masque anti-poussières et anti-aérosol avec filtre type P2

Protection de la peau : gants en caoutchouc ou latex. Vêtements de travail.

Protection des yeux : lunettes de protection

Mesures particulières d'hygiène : se laver les mains après toute manipulation du produit. Ne pas manger,

boire, fumer lors de l'utilisation du produit

Protection de l'environnement : Vider l'eau de rinçage du bidon dans la cuve de pulvérisation

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence :	liquide Brun.
Odeur :	caractéristique.
Densité :	1.250 – 1.295
pH :	4-5
Solubilité :	se disperse facilement dans l'eau.
Point de fusion :	non applicable.
Point d'ébullition :	non déterminé.
Température de décomposition :	non déterminée.
Pression de vapeur :	non applicable.
Dangers d'explosion :	non explosible.
Propriétés comburantes :	non comburant.

SECTEUR 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

Le produit peut changer de couleur dans le temps, sans altération de ses qualités.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible sur le mélange.

10.4 Conditions à éviter

Stockage à des températures supérieures à 40 °C et inférieures à – 10°C. Eviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Les acides, les bases, les matières réductrices

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, voir section 5

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de tests réalisés directement sur le mélange, la classification a été établie à partir des données existantes sur les substances contenues dans le mélange

Toxicité aiguë : non classé

Données composants :

Nom du composant	Résultat	Espèces	Dosage	Méthode
Acide phosphorique (< 3.75 %)	DL50 orale	Rat, femelle	2600 mg/kg	OCDE 423
Acide phosphorique (< 3.75 %)	DL50 cutané	Lapin	2740 mg/kg	OCDE 404
Acide sorbique (< 1 %)	DL50 orale	Rat	7360 mg/kg	
Acide sorbique (< 1 %)	DL50 cutané	Rat	2000 mg/kg	
Acide sorbique (< 1 %)	CL50 inhalation			

Irritation /corrosion : non classé pour le mélange

Acide phosphorique (< 3.75 %) :

Peau : effets corrosifs, lapin OCDE 404

Yeux : effets corrosifs, lapin

Respiratoire : pas d'information

Sensibilisation : non classé pour le mélange

Cancérogénicité : pas d'information disponible sur le mélange

Acide phosphorique (< 3.75 %) :

pas d'effet cancérogène

Mutagénicité : pas d'information disponible sur le mélange

Toxicité chronique : pas d'information disponible sur le mélange

Acide phosphorique (< 3.75 %) :

Non classé comme toxique

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

Composants :

Nom du composant	%	Résultat	espèces	exposition
Acide phosphorique	< 3.75	CL50 : 138 mg/l	Poisson, <i>Gambusia affinis</i>	96 h
Acide phosphorique	< 3.75	CL50 : 3 – 3.25 mg/l	<i>Lepomis macrochirus</i>	96 h
Acide phosphorique	< 3.75	CE50 > 100 mg/l	<i>Daphnia magna</i>	48 h
Acide phosphorique	< 3.75	NOEC : 100 mg/l CE50 > 100 mg/l	Algue (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)	72 h
Acide phosphorique	< 3.75	CE50 : 270 mg/l	Bactéries de boues actives	

Nom du composant	%	Résultat	espèces	exposition
Acide sorbique	< 1 %	CL50 1250 mg/l	poisson	96 h
Acide sorbique	< 1 %	CE50 353 mg/l	daphnies	48 h
Acide sorbique	< 1 %	CE50 24.0 mg/l	algues	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas persistant, biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun effet important ou danger critique connu, ne devrait pas être bioaccumulable

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'étude réalisée pour le mélange

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus : l'élimination doit se faire selon les normes en vigueur. Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Destruction / élimination : Eliminer les cartons, les palettes et les bidons selon la législation.

Décontamination / nettoyage : Les bidons doivent être préalablement rincés et vider dans les cuves de pulvérisation. Utiliser des containers. Eliminer dans une installation autorisée (incinération ou recyclage)

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : non réglementé

14.3 Classe de danger pour le transport

Route (ADR 2011) : non réglementé

Voie maritime (IDMG 2011) : non réglementé

14.4 Groupe d'emballage : non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement : non réglementé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information complémentaire disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non concerné

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Symbole de dangers : aucun

Phrases de risques : aucune

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange. Pas de scénario d'exposition disponible.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement 453/2010.

Détails de la révision : nouveau format

Phrases des risques dans la section 2 : aucune

Texte intégral des mentions dans la section 2 et 3 :

C : corrosif

Xi : irritant

R 34 : provoque des brûlures

R36/37/38 : irritant pour les yeux, les voies respiratoires et pour la peau

H290 : corrosif pour les métaux

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H315 : provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H335 : peut irriter les voies respiratoires.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit à la date de la mise à jour. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsque le produit est utilisé pour un autre usage que celui pour lequel il a été conçu.